



# ENTREPRISES POUR L'ÉCOLE



—  
Guide à  
destination  
des entreprises

Édition 2015-2016  
cnee.fr

AGIR ENSEMBLE  
POUR CONSTRUIRE  
LE PARCOURS AVENIR  
DES COLLÉGIENS  
ET DES LYCÉENS



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

---

**Conception graphique**

Délégation à la communication -  
bureau de la création graphique  
et de la production multimédia

**Photographie**

Magali Delporte,  
Picture Tank (couverture)  
Philippe Devernay - MENESR

**Impression**

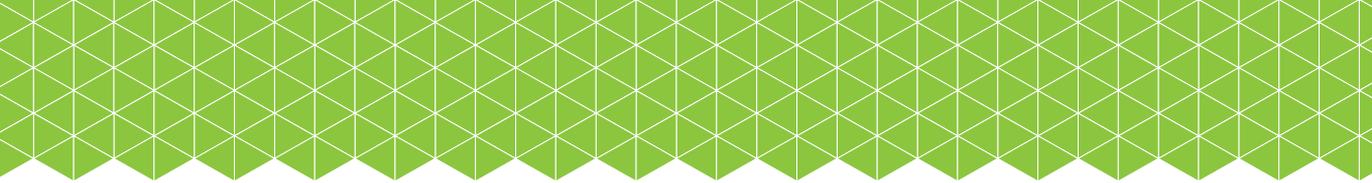
Atelier d'impression du MENESR

**Contact**

[cnee@education.gouv.fr](mailto:cnee@education.gouv.fr)  
[cnee.fr](http://cnee.fr)

# Sommaire

Avant-propos .....	3
Un guide à destination des entreprises .....	4
La relation École-entreprise, pour quoi faire ? .....	5
<b>Les 7 actions-clés « entreprises pour l'École »</b>	
<b>ACTION 1</b> Faire visiter votre entreprise à des chefs d'établissement et à des enseignants .....	6
<b>ACTION 2</b> Accueillir des professeurs en stage .....	9
<b>ACTION 3</b> Parrainer ou marrainer des projets « entrepreneuriaux » en collèges et lycées .....	11
<b>ACTION 4</b> Accueillir des stagiaires de 3 <sup>e</sup> .....	13
<b>ACTION 5</b> Témoigner en classe ou lors de forums .....	16
<b>ACTION 6</b> Faire découvrir votre entreprise à des jeunes .....	20
<b>ACTION 7</b> Parrainer ou marrainer un / des élève(s) .....	22
<b>Les temps forts de la relation École-entreprise .....</b>	<b>25</b>
<b>Ils se mobilisent déjà .....</b>	<b>26</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>28</b>



# Avant-propos





Un « professionnel » en activité ne mesure pas toujours suffisamment ce qu'il peut apporter à l'école. Pourtant, que nous soyons dirigeants d'entreprise, salariés, fonctionnaires, indépendants, artisans, etc. nous sommes tous de potentiels passeurs d'expérience et de connaissance, développeurs de talents, révélateurs de passions, libérateurs de confiance, accompagnateur de parcours scolaire et d'insertion professionnelle !

En vous proposant ce guide, les membres du Conseil national éducation-économie ont souhaité faciliter l'implication concrète, auprès des élèves et des enseignants, de tous les acteurs qui font vivre le monde économique et professionnel au quotidien.

Au fil des pages de cette « boîte à outils », vous pourrez découvrir les principales actions qu'il est possible de conduire avec les établissements scolaires pour favoriser la connaissance du monde économique et professionnel, développer l'esprit d'initiative des élèves et accompagner ces derniers dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

Que votre entreprise soit industrielle, artisanale, commerciale ou de service, qu'elle soit petite, moyenne ou grande, que vous apparteniez au secteur public, privé, ou au domaine de l'économie sociale et solidaire, l'École a plus que jamais besoin de votre soutien. »

**Pierre Ferracci**  
Président du Conseil  
national éducation-économie

## LE CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION-ÉCONOMIE

Créé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil national éducation-économie est chargé d'animer **une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique.**

Il travaille au développement de la relation entre l'éducation (enseignement scolaire et enseignement supérieur), l'économie et l'emploi. Il élabore en particulier **des recommandations pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.** L'alternance, la rénovation des diplômes professionnels, les compétences numériques, le parcours Avenir, les campus des métiers et des qualifications sont autant de thèmes dont le CNEE s'est saisi depuis sa création en 2013.

Le CNEE est composé de chefs d'entreprise, des représentants de salariés, d'employeurs et d'enseignants, d'universitaires et de chercheurs, d'administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'industrie et de l'emploi, d'un président de région, et de personnalités qualifiées issues notamment du monde associatif.

En savoir plus : [www.cnee.fr](http://www.cnee.fr)

# Un guide à destination des entreprises

## **DONNER À TOUS LES ACTEURS, DE TOUTES LES ENTREPRISES, LES CLEFS DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCOLE**

Les entreprises ont aujourd'hui conscience de la nécessité de s'engager pour préparer au mieux les jeunes au marché du travail, en appui du système éducatif. Il n'est toutefois pas toujours facile, pour vous, de savoir comment agir concrètement et être utiles aux élèves et aux équipes éducatives.

Ce guide a été conçu pour répondre à cette préoccupation et faciliter l'implication auprès des jeunes de tous les acteurs des entreprises – entrepreneurs, salariés, dirigeants, collaborateurs, employés, indépendants, cadres, représentants d'organisations professionnelles syndicales et patronales, etc. – aux côtés de l'ensemble des professionnels concernés du monde éducatif – professeurs, chefs d'établissement, directeurs de centre d'information et d'orientation, chefs de travaux des lycées professionnels, inspecteurs, chargés de mission école-entreprise, conseillers d'orientation-psychologues, etc.

Que votre entreprise soit industrielle, artisanale, commerciale ou de service, qu'elle soit petite, moyenne ou grande, que vous apparteniez au secteur public, privé, au domaine de l'économie sociale et solidaire, et notamment associatif, ce guide a été fait pour vous !

## **UNE BOÎTE À IDÉES**

En vous offrant des entrées par types d'activités, ce guide souhaite vous permettre de :

- mieux appréhender les actions que vous pouvez conduire auprès des élèves et au contact des équipes enseignantes ;

- identifier les interlocuteurs auxquels vous adresser pour bâtir, avec les établissements scolaires, des projets qui vous motivent ;
- découvrir l'action des partenaires de l'éducation nationale, et d'associations qui s'engagent pour vous accompagner et faciliter votre implication.

## **UN GUIDE NON EXHAUSTIF ET EN CONSTRUCTION PERMANENTE**

Ce guide n'a aucune prétention d'exhaustivité : bien des activités ou des acteurs, notamment territoriaux, n'y sont pas répertoriés.

Si vous voulez connaître les initiatives locales développées au plus près de votre entreprise, vous pouvez vous adresser aux points de contact école-entreprise de votre académie ou département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

Par ailleurs, ce guide a également vocation à être régulièrement mis à jour pour promouvoir de nouveaux types d'actions au bénéfice des élèves.

N'hésitez pas à nous signaler vos initiatives ou vos remarques à l'adresse suivante : [cnee@education.gouv.fr](mailto:cnee@education.gouv.fr)

### **DÉCOUVREZ LE GUIDE ÉCOLE ET ENTREPRISES**

conçu spécifiquement pour les équipes éducatives des collèges et lycée sur [www.cnee.fr](http://www.cnee.fr)

# La relation École-entreprise, pour quoi faire ?

## DES JEUNES MOTIVÉS ET PRÉPARÉS

Pour votre entreprise, disposer des bonnes compétences au bon moment est un enjeu de premier plan. Il est essentiel pour vous que les jeunes soient motivés et qu'ils aient choisi le métier dans lequel ils s'engagent. Éclairer chaque élève dans la construction de son parcours d'orientation scolaire et professionnelle et dans le développement de ses talents est ainsi un défi considérable, que l'École et les entreprises doivent relever ensemble pour préparer les jeunes à s'insérer sur le marché du travail, mais également à exercer leur rôle de citoyen(ne).

## UNE ÉCOLE QUI BOUGE : LE PARCOURS AVENIR

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a institué le parcours Avenir, qui s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel depuis la rentrée de septembre 2015.

Ce parcours doit permettre à chaque élève :

- de découvrir le monde économique et professionnel ;
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Concrètement, le parcours Avenir amène chaque élève à bénéficier d'un ensemble d'activités cohérentes et progressives, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des futurs enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au collège, de temps

spécifiques d'accompagnement ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

## DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Pour réussir, ce parcours doit mobiliser les équipes éducatives des collèges et lycées mais également les entrepreneurs, dirigeants, salariés et collaborateurs du monde professionnel dans toute leur diversité : secteur marchand, secteur public ou encore économie sociale et solidaire.

Tout au long du parcours de l'élève, votre participation est essentielle. Elle va permettre de concrétiser et de consolider les acquis de chacun au travers d'actions co-construites avec les équipes pédagogiques.

S'engager pour les collégiens et les lycéens, c'est aussi un levier important pour développer autrement la responsabilité sociale et environnementale de votre entreprise, favoriser son intégration dans son tissu local ou encore valoriser vos équipes en leur permettant d'apporter conseils, compétences et expertises auprès des jeunes.

# Faire visiter votre entreprise à des chefs d'établissement et à des enseignants

## OBJECTIFS

Les chefs d'établissement, les enseignants (et notamment les professeurs principaux), les chefs des travaux des lycées professionnels ou encore les conseillers d'orientation-psychologues sont souvent les premiers interlocuteurs au sein du système éducatif pour accompagner les jeunes dans leur orientation et leur avenir professionnel. Une bonne connaissance du monde de l'entreprise leur est donc utile.

Pour les professeurs de technologie en collège et les professeurs de lycée professionnel, il s'agit également d'une opportunité d'approfondissement et d'actualisation de leurs connaissances et compétences disciplinaires.

En leur ouvrant les portes de votre structure, vous pouvez **soutenir les professeurs quelle que soit leur voie d'enseignement (générale, technologique ou professionnelle) dans l'accomplissement de leurs missions**, et agir ainsi au bénéfice de l'ensemble des élèves qu'ils conseillent.

Ce moment privilégié de rencontre et d'échange vous donnera notamment l'occasion de :

- **faire découvrir la vie de l'entreprise et le monde économique** au travers de la rencontre des hommes et des femmes qui la composent ;
- **mieux faire connaître vos parcours et vos métiers** : présenter votre parcours de formation et votre profession, ses atouts comme ses exigences, permettra aux acteurs de l'éducation de mieux appréhender la

- réalité des métiers et leur évolution ;
- **permettre aux enseignants de mieux identifier les compétences que vous mobilisez au quotidien** : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- **lutter contre les stéréotypes réciproques** : les visites d'entreprises favorisent une meilleure compréhension mutuelle entre monde économique et monde de l'éducation, et permettent de dépasser les idées reçues ;
- **identifier les pistes de développement d'actions au bénéfice direct des élèves.**

## MODALITÉS

Vous accueillez **un ou plusieurs professeurs – sans leurs élèves** – dans votre établissement.

**Durée** : entre 2 heures et une journée, à convenir en fonction de la taille de l'entreprise et la disponibilité de chacun.

### ESSAYEZ LES VISITES CROISÉES PROFESSEUR-PROFESSIONNEL

Vous accueillez un enseignant une demi-journée dans votre entreprise ? Pourquoi alors ne pas être en retour accueilli(e) une demi-journée dans un collège ou un lycée ? C'est le principe même des visites croisées professeur-professionnel – parfois appelées échange Vis ma vie – qui se sont développées ces dernières années pour permettre d'aller plus loin dans le rapprochement des acteurs de l'éducation et de l'économie.

## TÉMOIGNAGES

« Nos objectifs principaux sont d'augmenter les connaissances des professeurs sur les activités de notre entreprise et sur nos différents métiers afin que ces derniers puissent donner du sens à l'enseignement des sciences au collège et au lycée. Les professeurs du secondaire et les personnels de l'éducation nationale sont les vecteurs incontournables entre les jeunes et les entreprises, et peuvent mieux appréhender les questions de leurs élèves en ayant visité nos sites industriels et compris nos applications et les métiers dont nous avons besoin à ce jour. »

**Un responsable d'un groupe industriel (programme Professeurs en entreprise, fondation C. Génial)**

## QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

→ **Si vous souhaitez établir un premier lien avec l'éducation nationale ou si vous recherchez un ou des établissement(s) scolaire(s) à proximité de votre entreprise :** des points de contact École-entreprise ont été désignés par l'éducation nationale pour vous répondre, au niveau de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Votre interlocuteur sera en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des établissements scolaires : conseils sur la conception des actions, identification d'établissements volontaires et de partenaires potentiels, mises en relation avec les équipes des collèges et lycées.

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s) :** vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collège(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour le développement d'une ou plusieurs activités dans le cadre de l'accompagnement et de la préparation du parcours Avenir.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : <http://geolocalisation.onisep.fr>



→ **Si vous êtes une ETI, une grande entreprise ou une fédération professionnelle, et que vous souhaitez organiser des visites collectives sur un ou plusieurs de vos sites en France,** le Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (Cerpep) est à votre disposition, au niveau national, pour construire des programmes de visite en lien avec les académies.

Structure rattachée à l'inspection générale de l'éducation nationale, le Cerpep est en charge de l'organisation de visites d'une journée voire d'une demi-journée à destination des enseignants de toutes les disciplines, des inspecteurs, des chefs d'établissement, et des conseillers d'orientation-psychologues. Une équipe est à votre écoute pour étudier vos souhaits, vos besoins et définir les modalités pratiques de la visite : <http://www.cerpep.education.gouv.fr>

→ **Pour toute situation :** un contact peut être établi avec le centre d'information et d'orientation (CIO) de votre territoire : <http://geolocalisation.onisep.fr>

## DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Le programme Professeurs en entreprise de la fondation C. Génial. Cette opération permet aux professeurs et autres cadres de l'éducation nationale de visiter des sites de recherche et de développement et de production sur toute la France en présence de responsables scientifiques et d'ingénieurs. En 2014, réunissant 69 entreprises, le programme Professeurs en entreprise a permis à plus de 1000 enseignants et autres acteurs de l'éducation issus de 20 académies de visiter des entreprises des domaines

scientifiques et techniques.

Informations et inscription : <http://www.cgenial.org/82-nos-actions/84-professeurs-en-entreprise>



**L'association Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** mobilise ses 82 entreprises membres pour permettre aux professeurs de ses 600 établissements scolaires partenaires d'être accueillis en entreprise dans le cadre de visites.

Informations : <http://www.lereseau.asso.fr>

# Accueillir des professeurs en stage

## OBJECTIFS

À l'instar de la visite d'entreprise (cf. Action 1), l'accueil en stage de professeurs ou de tout autre membre de l'équipe pédagogique vise à renforcer leur connaissance du monde économique et ainsi les appuyer dans leur mission d'accompagnement de l'orientation professionnelle des élèves.

Les stages présentent l'avantage considérable de donner un temps accru à l'enseignant pour appréhender l'organisation, le fonctionnement interne et échanger avec les professionnels de votre entreprise. Bien souvent, le stage est aussi l'occasion de nouer des partenariats plus durables entre l'établissement scolaire et votre entreprise.

## MODALITÉS

Vous accueillez **un ou plusieurs professeurs (ou tout autre membre de l'équipe pédagogique) – sans leurs élèves** – dans votre entreprise ou milieu professionnel. Il est également possible d'accueillir des **professeurs ou des chefs d'établissement** stagiaires dans le cadre de leur formation initiale.

**Durée** : en règle générale, **entre deux jours et deux semaines**, à convenir en fonction des besoins et contraintes de chacun. Pour les professeurs d'économie-gestion et de sciences et techniques industrielles, des **stages longs d'un an** sont possibles.

Dans le même esprit que la visite d'entreprise, la période de stage vous donnera l'occasion de :

- faire découvrir la vie de l'entreprise et le monde économique au travers de la

rencontre des hommes et des femmes qui la composent ;

- **mieux faire connaître vos parcours et vos métiers** : présenter votre parcours de formation et votre profession, ses atouts comme ses exigences, permettra aux acteurs de l'éducation de mieux appréhender la réalité des métiers ;
- **permettre aux enseignants de mieux identifier les compétences que vous mobilisez au quotidien** : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- **lutter contre les stéréotypes réciproques** ;
- **identifier les pistes de développement d'actions au bénéfice direct des élèves.**

## TÉMOIGNAGES

« Vivre la réalité de terrain et se confronter au monde professionnel est très important pour nous. Notre argumentation sera plus concrète et notre parole aura plus de poids auprès des jeunes. »

**Une enseignante (programme Prof en entreprise, fondation Croissance responsable)**

« Le stage fut une vraie bouffée d'air frais pour nous, enseignants. Nous parlons beaucoup des entreprises sans y avoir nous-même travaillé. On a vraiment eu l'impression d'être au cœur de l'entreprise. Ce stage va me permettre d'illustrer des points du programme [stratégie des entreprises, organisation du travail, politiques des prix...]. »

**Anne B., professeure de sciences économiques et sociales, académie de Versailles (stagiaire dans un groupe automobile, programme Enseignants-entreprise, Institut de l'entreprise)**

## QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?



→ **Si vous souhaitez établir un premier contact avec l'éducation nationale :** vous pouvez vous adresser au Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (Cerpep), structure rattachée à l'inspection générale de l'éducation nationale, en charge de l'organisation de stages modulables à destination des enseignants de toutes les disciplines, des inspecteurs, des chefs d'établissement et des conseillers d'orientation-psychologues.

Une équipe est à votre écoute pour étudier vos souhaits, vos besoins et définir les modalités pratiques d'accueil des enseignants stagiaires :

<http://www.cerpep.education.gouv.fr>

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s) :** vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collège(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour l'accueil d'un ou plusieurs stagiaire(s), notamment dans le cadre de l'accompagnement et de la préparation du parcours Avenir.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité :

<http://geolocalisation.onisep.fr>

→ **Pour toute situation :** un contact peut être établi avec le centre d'information et d'orientation (CIO) de votre territoire : <http://geolocalisation.onisep.fr> ou avec le point de contact École-entreprise de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

## DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Placée sous l'égide de l'Institut de France, la **fondation Croissance Responsable**, créée en 2010, a mis en place le programme Prof en entreprise qui propose des stages découverte de 3 jours aux professeurs de collèges et de lycées, ainsi qu'aux conseillers d'orientation dans les 180 entreprises participantes. Deux sessions sont organisées chaque année, à l'automne et au printemps. Depuis 2012, près de 500 enseignants ont effectué un stage en entreprise.

Informations et inscription : <http://www.croissance-responsable.fr/prof-en-entreprise>



L'**Institut de l'entreprise** propose le programme Enseignants-Entreprises qui offre, prioritairement aux enseignants de sciences économiques et sociales (SES), la possibilité de passer une ou plusieurs journées dans une entreprise installée au plus près de leur bassin de formation.

Informations et inscription : <http://www.institut-entreprise.fr/contacter-linstitut>

# Parrainer ou marrainer des projets « entrepreneuriaux » en collèges et lycées

## OBJECTIFS

Les projets entrepreneuriaux permettent à des élèves, allant de la classe de 4<sup>e</sup> à la terminale, de :

- développer leur esprit d'initiative et leur autonomie ;
- explorer le monde économique de manière active et concrète ;
- s'initier au travail en équipe, à la prise de décision, à la gestion de projet ;
- réfléchir autrement à leur orientation scolaire et professionnelle.

## MODALITÉS

### → La création de mini-entreprises

Dans le cadre de leur établissement scolaire, des collégiens ou des lycéens créent une mini-entreprise qui fonctionne « comme une grande » (société anonyme, coopérative, etc.). Toutes les fonctions vitales d'une entreprise sont assurées par les mini-entrepreneurs, encadrés par des enseignants volontaires, en allant de la conception à la production, ou encore à la commercialisation et à la gestion administrative et comptable. **Devenir parrain ou marraine d'une mini-entreprise, c'est accompagner sur tout ou partie d'une année scolaire une équipe de 10-15 mini-entrepreneurs** pour les aider à mener à bien leur projet en apportant vos connaissances, vos compétences et votre expérience du monde de l'entreprise.

**Durée :** en général, une intervention régulière chaque mois (d'octobre à juin), d'environ

**2 heures auprès des mini-entrepreneurs et aux côtés de leur enseignant(e)** et des contacts ponctuels pour prodiguer conseils et recommandations. Toutefois, un engagement plus léger peut être envisagé.

Vous engager, c'est :

- transmettre aux jeunes votre passion, les coacher, leur donner de l'énergie ;
- tisser des liens pérennes et utiles avec des jeunes et leurs professeurs ;
- participer à l'émergence de jeunes talents et leur permettre de développer leur potentiel ;
- diffuser une culture d'entreprise responsable et citoyenne.

**→ La conception ou la simulation de création/reprise d'entreprise dans le cadre de concours nationaux ou académiques, réalisées également par les élèves avec l'appui de professionnels aux côtés des équipes enseignantes**

## TÉMOIGNAGES

« Je suis intervenu deux fois auprès des mini-entrepreneurs pour leur donner le feed-back qu'un chef d'entreprise aurait donné à ses équipes projets sur des aspects R&D, marketing... Dans 20 ans, ils se serviront tous les jours de leur vie de ce qu'ils ont appris avec la mini-entreprise : travailler ensemble pour faire réussir un rêve. »

**Un professionnel, parrain d'une mini-entreprise-EPA**

## QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

→ **Si vous souhaitez établir un premier lien avec l'éducation nationale ou si vous recherchez un ou des établissement(s) scolaire(s) à proximité de votre entreprise :** des points de contact École-entreprise ont été désignés par l'éducation nationale pour vous répondre, au niveau de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Votre interlocuteur sera en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des établissements scolaires : conseils sur la conception des actions, identification d'établissements volontaires et de partenaires potentiels, mises en relation avec les équipes des collèges et lycées.

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s) :** vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collège(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour le parrainage de projets entrepreneuriaux portés par les élèves avec l'aide des enseignants dans le cadre de la mise en place du parcours Avenir.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

## À SAVOIR

Dans le cadre de leur politique de ressources humaines, certaines entreprises proposent chaque année à l'ensemble de leurs équipes de parrainer des projets de mini-entreprises.

## DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



**Entreprendre pour apprendre (EPA),** développe en France les mini-entreprises. Dans le cadre d'un programme dédié, vous accompagnez, pas à pas, les élèves dans la construction de leur projet d'entreprise avec l'aide d'un permanent EPA et de leur enseignant. Vous recevez une formation en début d'année scolaire. Les mini-entrepreneurs participent chaque année aux championnats régionaux des Mini Entreprises-EPA. En 2014, l'action d'EPA a permis 1 300 créations de mini-entreprises mobilisant 22 000 jeunes et plus de 1 000 parrains entrepreneurs ou salariés.

Informations : <http://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/fr/nos-outils/mini-entreprise-epa.html>

Contactez une des 22 associations régionales EPA : <http://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/fr/qui-sommes-nous/-/epaenfrance.html>

# Accueillir des stagiaires de 3<sup>e</sup>

## OBJECTIFS

La séquence d'observation en milieu professionnel, plus communément appelé stage de 3<sup>e</sup>, est l'activité de la relation École-entreprise la plus connue du grand public. Ses objectifs ne sont en revanche pas toujours bien compris.

L'objectif de la séquence d'observation n'est pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalider une hypothèse d'orientation professionnelle (le « métier que tu veux faire plus tard »), que d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel (entreprise, administration, association) ;
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie ;
- les réalités concrètes du travail, déconstruisant certains préjugés ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Il est aussi l'occasion pour les élèves d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs du monde de l'entreprise sur leur parcours, leurs expériences et leurs aspirations respectives.

## MODALITÉS

Vous accueillez et encadrez un élève de 3<sup>e</sup> (âgé de 14 ans ou plus) dans votre entreprise ou votre lieu de travail, sans la présence directe d'un membre de l'équipe éducative.

**Durée :** 5 jours

De **bonnes pratiques** se sont, au fur et à mesure des années, développées. Celles-ci sont essentielles en vue de renforcer l'intérêt pédagogique de la séquence d'observation en milieu professionnel et peuvent amener les équipes éducatives à solliciter les tuteurs de stage :

- avant le stage, pour un échange avec l'équipe pédagogique sur les objectifs et le déroulement du stage, ou pour une intervention de sensibilisation aux codes de l'entreprise en classe ;
- après le stage, pour participer à un jury devant lequel l'élève présentera oralement son rapport ou à toute autre forme de restitution (récits, reportages, mises en scène).

Dans les sites qui le permettent, il est recommandé de **programmer un parcours** de découverte des différentes composantes de votre entreprise, se déployant sur les cinq jours du stage.

Les **conditions d'encadrement** des élèves en stage doivent être précisées dans une convention signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil en milieu professionnel et les parents. Les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail.

→ **Le saviez-vous ?** Très souvent, les semaines de stage de 3<sup>e</sup> sont programmées sur le seul mois de décembre. Les établissements scolaires ont la possibilité de prévoir l'organisation de ces séquences à d'autres moments de l'année, ce qui peut dans certains cas faciliter l'accueil des élèves dans votre entreprise. N'hésitez pas à en parler à vos interlocuteurs au sein des collèges.

### QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

→ **Si vous souhaitez établir un premier lien avec l'éducation nationale ou si vous recherchez un ou des établissement(s) scolaire(s) à proximité de votre entreprise :** des points de contact École-entreprise ont été désignés par l'éducation nationale pour vous répondre, au niveau de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

Votre interlocuteur sera en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé ;
- de vous accompagner dans vos démarches auprès des établissements scolaires : conseils sur la conception des actions, identification d'établissements volontaires et de partenaires potentiels, mises en relation avec les équipes des collèges et lycées ou avec les nouvelles structures que sont les « pôles de stage ».

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s) :** vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collège(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour accueillir des élèves de 3<sup>e</sup> dans votre entreprise dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : <http://geolocalisation.onisep.fr>

→ **Pour toute situation : un contact peut être établi avec le centre d'information et d'orientation (CIO) de votre territoire :**

<http://geolocalisation.onisep.fr>

### DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT

CRÉE TON  
AVENIR!!!

Les programmes Stages en main sont des parcours d'une semaine d'ateliers encadrés et animés par **Crée ton avenir !!!** dans une ou plusieurs entreprises, auprès d'un groupe de 8 à 16 jeunes. Ces dispositifs permettent aux jeunes de découvrir des secteurs économiques, des entreprises et des métiers mais également de faire le lien entre ce qu'ils sont (leurs compétences, leurs envies), ce qu'ils font dans leurs enseignements et ce qu'ils pourront faire plus tard dans le monde professionnel. Crée ton avenir !!! accompagne les entreprises dans la mise en œuvre du stage : du recrutement des jeunes à l'évaluation des programmes, en passant par la gestion des conventions, la mobilisation des volontaires salariés ou chefs d'entreprise et l'animation des programmes.

Informations : <http://www.cree-ton-avenir.fr>

 Un stage et après

L'association **Un Stage et après !** est née de la volonté d'accompagner la recherche et la préparation des stages des collégiens de 3<sup>e</sup>. Le déroulement se décompose en trois moments clés : avant, pendant et après le stage. Dès septembre, les acteurs de la communauté éducative se rencontrent pour définir les objectifs généraux et les missions de chacun pour adapter le projet au territoire, puis des rencontres ont lieu tout au long de l'année. L'action de l'association est pour l'instant limitée à la région Île-de-France. Informations : <http://www.usea.fr>



Au-delà du seul stage de 3<sup>e</sup>, l'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** travaille en étroite collaboration avec ses 82 entreprises membres pour offrir, tout au long de l'année scolaire, des stages de découverte professionnelle aux jeunes de ses 600 établissements scolaires partenaires correspondants soit à leur formation soit à leur projet professionnel.

Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/offres-de-stage>



**IMS-Entreprendre pour la Cité** mobilise les entreprises de son réseau pour proposer à ces jeunes de réaliser leur stage non pas dans une entreprise... mais deux ! Les jeunes se voient offrir la possibilité de découvrir deux contextes professionnels différents, sur une durée de deux jours et demi dans chaque entreprise. Ils vont ainsi observer plusieurs situations professionnelles concrètes proposées par un salarié-tuteur et découvrir différents métiers. Informations : <http://www.imsentreprendre.com/page/stage-interentreprises>

### ALLER PLUS LOIN : ACCUEILLIR DES LYCÉENS PROFESSIONNELS EN ALTERNANCE DANS VOTRE ENTREPRISE DANS LE CADRE DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Tous les enseignements professionnels comportent des périodes de formation en milieu professionnel obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé : 12 à 16 semaines pour le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et 22 semaines pour le baccalauréat professionnel dont 6 semaines pour les diplômes intermédiaires (semaines réparties sur les trois années de formation).

Ces périodes en milieu professionnel font partie intégrante de la formation et sont évaluées à l'examen du BEP, en baccalauréat professionnel et en CAP.

Elles sont un facteur déterminant de l'insertion professionnelle et impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée.

L'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

Qu'il s'agisse de stages ou de périodes de formation, l'élève est placé sous la responsabilité d'un tuteur désigné par l'entreprise.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid47128/des-periodes-entreprise-obligatoires.html>

Si vous souhaitez accueillir un lycéen professionnel en formation dans votre entreprise, vous pouvez le signaler auprès du pôle de stage de votre territoire, en cours de mise en place par les académies afin de faciliter la mise en réseau des établissements scolaires, des élèves et des entreprises. Pour faire part à l'éducation nationale de votre intérêt :

<http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>

# Témoigner en classe ou lors de forums

## OBJECTIFS

Les témoignages d'entrepreneurs ou de professionnels en établissements sont **essentiels afin d'éclairer les jeunes dans la construction de leurs projets de vie.**

Ils les aident en particulier à :

- découvrir des métiers et différents parcours de formation ;
- appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- comprendre le sens et l'utilité d'une bonne maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- s'ouvrir sur de nouveaux horizons et de nouvelles ambitions.

Selon vos expériences personnelles, ces moments de rencontre avec les élèves peuvent également vous donner l'occasion de :

- **promouvoir la mixité filles-garçons et l'égalité des chances en luttant contre les stéréotypes et l'autocensure ;**
- **éveiller des vocations pour des filières dont les jeunes se détournent, en transmettant votre passion (ex. : industrie, métiers scientifiques et techniques) ;**
- **sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre ;**
- **insister sur l'importance des enseignements pour leur réussite dans le monde du travail.**

## MODALITÉS

Différentes formes d'engagement sont possibles :

→ Des entrepreneurs, artisans, ingénieurs, salariés, ou encore des acteurs de l'économie sociale et solidaire interviennent **dans les classes de collèges et lycées afin de présenter :**

- leur(s) profession(s) ;
- leur parcours de vie ;
- les études qui les ont amenés à exercer ce métier ;
- la réalité du monde du travail et de ses codes.

Les témoignages sont en règle générale organisés :

- **de manière ponctuelle et individuelle, devant une ou plusieurs classe(s) ;**
- **de manière collective, à l'occasion de forums des métiers.**

Dans tous les cas, les interventions doivent être **préparées en amont avec l'enseignant.**

→ Une modalité nouvelle de témoignages se développe depuis peu, par l'intermédiaire de **plateformes en ligne de mises en relation et d'échanges directs entre professionnels et élèves** (cf. infra : Job IRL).

Ce dispositif présente l'avantage de permettre un engagement moins contraignant des professionnels qui peuvent s'investir à des horaires plus souples, tout en aidant concrètement les jeunes dans leurs choix d'orientation.

LA RÉSERVE CIT•YENNE  
ÉDUCATION NATIONALE

→ Des interventions sont également possibles dans le cadre de la **réserve citoyenne de l'éducation nationale**, créée pour permettre à l'École de trouver parmi les forces de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des équipes éducatives pour la promotion des valeurs de la république.

Depuis son lancement début 2015, beaucoup de professionnels en activité ont fait le choix de s'y engager bénévolement et sont ainsi

sollicités par les établissements scolaires. La réserve citoyenne est ouverte à toutes les personnes majeures sur la base d'un engagement individuel.

## TÉMOIGNAGES

« Ce type de témoignage, ça donne envie. Grâce à ce discours de professionnel, on a un peu moins peur. On ne peut pas savoir si on va réussir tant que l'on n'a pas essayé. »

**Maeva, élève (suite à une intervention en classe d'un professionnel, 100 000 entrepreneurs)**

« J'aime intervenir en classe car je pense être utile aux élèves en leur donnant un éclairage concret sur ce qu'est le métier d'ingénieur. À leur âge, je n'avais pas la moindre idée de ce qu'était ce métier. Les élèves posent des questions très pratiques (études à réaliser, journée-type, déplacements, salaire...) qui aideront à leur future réflexion. Un autre point abordé est l'accès des femmes au métier d'ingénieur afin de démystifier un métier trop souvent conçu – à tort – comme un métier d'homme. C'est une expérience très enrichissante que je recommande à tous. »

**Willy, ingénieur (intervenant dans le cadre de l'opération Ingénieurs et techniciens dans les classes, fondation C. Génial)**

## QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

→ **Si vous souhaitez établir un premier lien avec l'éducation nationale ou si vous recherchez un ou des établissement(s) scolaire(s) à proximité de votre entreprise :** des points de contact École-entreprise ont été désignés par l'éducation nationale pour vous répondre, au niveau de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

Votre interlocuteur sera en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des établissements scolaires : conseils sur la conception des actions, identification d'établissements volontaires et de partenaires potentiels, mises en relation avec les équipes des collèges et lycées.

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s) :** vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collègue(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour effectuer des interventions en classe ou lors de forums des métiers, dans le cadre de la mise en place du parcours Avenir.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : <http://geolocalisation.onisep.fr>

→ **Si vous souhaitez rejoindre la réserve citoyenne de l'éducation nationale :** <http://www.lareservecitoyenne.fr>

→ **Pour toute situation :** un contact peut être établi avec le centre d'Information et d'orientation (CIO) de votre territoire : <http://geolocalisation.onisep.fr>

## DES PARTENAIRES DE L'ÉCOLE ET DES ACTEURS ASSOCIATIFS PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER

### 100 000 entrepreneurs

Implantée dans une douzaine de régions, l'association **100 000 entrepreneurs** organise des interventions de chefs d'entreprise, de responsables associatifs ou encore de porteurs de projet dans les établissements scolaires. Chaque intervention est accompagnée : formation des entrepreneurs (présentiel ou e-learning), préparation des enseignants, mise en relation, suivi et animation des communautés. Un témoignage dure environ 2 heures. En 2014, l'association a mobilisé 4 500 entrepreneurs, sensibilisant ainsi 55 000 jeunes à la culture d'entreprendre. Informations : <http://www.100000entrepreneurs.com>



L'**Association jeunesse et entreprises** mobilise des acteurs bénévoles du monde professionnel pour intervenir, en classe ou lors de forums, auprès de milliers d'élèves et d'étudiants par an. Principales thématiques : découverte du monde de l'entreprise, sensibilisation à l'entrepreneuriat, information sur les métiers porteurs d'emploi au niveau local, régional et national, etc. Informations : <http://www.jeunesse-entreprises.com>

La **Fondation agir contre l'exclusion (FACE)** rassemble 4750 entreprises engagées pour lutter contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Elle développe et soutient des actions de découverte de l'entreprise, de présentation des métiers, d'orientation des filles vers les filières techniques, etc. Informations : <http://www.fondationface.org/reseau-face/implantations/>



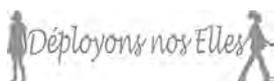
**JobIRL** (Orientation In Real Life) est une plate-forme en ligne de mise en relation de professionnels et d'élèves pour permettre à ces derniers de découvrir les différents métiers et construire leur projet d'orientation. Le degré d'implication des professionnels est flexible, allant de la simple réponse par mail à des forums métiers, des rendez-vous ou des stages. Au-delà du réseau en ligne, JobIRL organise des visites de site, des tchats vidéo en direct ainsi que des « Happy JobIRL » : rencontres sous forme de « speed dating » entre jeunes et professionnels. Informations : <http://www.jobirl.com>



Qu'il s'agisse de participer à des forums de découverte des métiers ou d'intervenir en classe, l'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** met en relation des salariés/chefs d'entreprises volontaires et les équipes pédagogiques de collèges et lycées d'éducation prioritaire. Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/interventions-de-professionnels>



L'association **Les Entretiens de l'Excellence** organise des demi-journées de rencontres et d'échanges avec des professionnels au bénéfice de collégiens et lycéens, de la 4<sup>e</sup> à la terminale, plus particulièrement issus des diversités sociales, territoriales et ethniques. Ces événements leur permettent de rencontrer, sous forme d'ateliers thématiques, des professionnels d'horizons variés, ayant réussi des parcours exemplaires et pour la plupart issus des mêmes milieux qu'eux, afin de les encourager et les conseiller sur la voie de l'excellence. Informations : <http://www.lesentretiens.org>



IMS-Entreprendre pour la Cité a lancé en 2011 le projet **Déployons nos Elles** pour faire découvrir les métiers dits « masculins » aux jeunes filles. En partenariat avec 30 entreprises et 40 collèges en France dans les régions Île-de-France, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, des conductrices de grues, directrices financières, informaticiennes vont ainsi à la rencontre de collégiens pour présenter leur parcours professionnel et leur métier.

Informations : <http://www.imsentreprendre.com/page/deployons-nos-elles>



La **fondation C.Génial** (reconnue d'utilité publique) pilote chaque année l'opération Ingénieurs et techniciens dans les classes qui consiste à faire intervenir des ingénieurs ou techniciens dans des collèges et lycées. Informations et inscription : <http://www.cgenial.org/82-nos-actions/83-ingenieurs-et-techniciens-dans-les-classes>

# Faire découvrir votre entreprise à des jeunes

## OBJECTIFS

Organiser une visite de son entreprise est également un moyen efficace pour permettre aux élèves de connaître, par l'observation directe, la réalité des métiers et du monde professionnel.

Cela contribue à l'élargissement de l'horizon des jeunes et les aide à choisir leur parcours d'orientation, à la fois scolaire et professionnel.

## MODALITÉS

Vous accueillez pour quelques heures dans votre entreprise ou sur votre lieu de travail **des collégiens ou des lycéens (petits groupes ou classes) en présence d'un ou plusieurs enseignants.**

Ces visites peuvent être organisées tout au long de l'année scolaire ou, **plus facilement, sur les temps forts de la relation École-entreprise** qui présentent l'avantage d'être bien identifiés par les équipes éducatives : Semaine École-entreprise, Semaine de l'industrie, Mois de l'économie sociale et solidaire, etc. (cf. page 22)

Depuis quelques années, **des modalités originales et innovantes de découverte active des entreprises se développent**, et notamment :

- l'accueil d'élèves chargés de concevoir de A à Z **un reportage sur un des métiers de l'entreprise visitée** ;
- des « **speed-meeting** » permettant aux jeunes d'être mis en contact avec de nombreux collaborateurs de l'entreprise ;

- des programmes de **Classes en entreprise** qui permettent à des classes entières d'être accueillies en entreprise avec la mise en place d'ateliers ludiques diversifiés.

## QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

→ **Si vous souhaitez établir un premier lien avec l'éducation nationale ou si vous recherchez un ou des établissement(s) scolaire(s) à proximité de votre entreprise** : des points de contact École-entreprise ont été désignés par l'éducation nationale pour vous répondre, au niveau de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

Votre interlocuteur sera en mesure de :

- vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé ;
- de vous accompagner dans vos démarches auprès des établissements scolaires : conseils sur la conception des actions, identification d'établissements volontaires et de partenaires potentiels, mises en relation avec les équipes des collèges et lycées.

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s)** : vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collège(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour accueillir des classes dans votre entreprise dans le cadre de la mise en place du parcours Avenir.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : <http://geolocalisation.onisep.fr>

→ **Pour toute situation** : un contact peut être établi avec le centre d'information et d'orientation (CIO) de votre territoire :

<http://geolocalisation.onisep.fr>

## DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Pendant une journée, fin novembre de chaque année, collégiens, lycéens et leurs enseignants ont la possibilité grâce à la **Journée nationale des Jeunes** de pousser les portes des lieux de travail pour échanger avec toutes celles et tous ceux qui incarnent un métier et le rendent concret. [www.jndj.org](http://www.jndj.org) est une plateforme Web qui recense d'un côté les entreprises participantes, de l'autre les équipes éducatives des académies de leur zone géographique et les met en relation afin qu'elles puissent organiser ensemble leur rencontre, à l'occasion de la JNDJ, mais également toute l'année.

Informations : <http://www.jndj.org>



Le concours pédagogique **Je filme le métier qui me plaît** permet aux jeunes collégiens et lycéens sous la responsabilité de leurs enseignants de restituer à travers une vidéo de 3 minutes, leurs investigations sur un métier méconnu et porteur d'avenir. En filmant avec méthode des activités professionnelles, les élèves découvrent les compétences attendues pour exercer les métiers. C'est aussi l'occasion de travailler en équipe, respecter l'autre, imaginer un scénario et s'appliquer à son écriture, prendre l'initiative de s'adresser à des professionnels. Près de 25 000 élèves et 2 500 enseignants ont participé l'année dernière au concours qui s'adresse aux collégiens et lycéens.

Informations : <http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv>



Organisé par l'Onisep et Agefa PME, le concours **Avenir métiers** invite des classes de collèges, de lycées généraux et technologiques, de lycées professionnels et de CFA à réaliser un document numérique, à partir d'un cas concret et de rencontres avec une entreprise, présentant la façon dont une PME développe un produit ou un service en prenant en compte l'étude préalable du marché et de la concurrence.

Informations : <http://www.onisep.fr/Concours>



Le programme **Un jour un métier**, initié par **IMS-Entreprendre pour la cité**, permet tous les ans à 1 200 collégiens d'établissements de réseaux d'éducation prioritaire d'être accueillis toute une journée au sein d'une trentaine d'entreprises. Au cours de la journée, des ateliers sont mis en place par les entreprises : coaching, recherche de stage, simulation de recrutement, visioconférence (en anglais), ou encore travail thématique sur les différents secteurs de l'entreprise.

Informations : <http://www.imsentreprendre.com/page/un-jour-un-metier>



L'association **Le Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale** permet à des classes de collèges et lycées d'éducation prioritaire de se rendre sur les sites de ses entreprises partenaires pour une visite guidée des locaux avec explication et illustration des métiers qui composent l'entreprise.

Informations : <http://www.lereseau.asso.fr/presentation/nos-actions/visites-dentreprises>

# Parrainer ou marrainer un / des élève(s)

## OBJECTIFS

Promouvoir les talents, notamment des jeunes issus de milieux défavorisés à l'École puis dans la vie active, est un défi constant pour le système éducatif. Le parrainage/marrainage – également appelé mentorat, « coaching » ou tutorat – vise à **aider des jeunes à se construire un parcours scolaire et professionnel à la hauteur de leur potentiel**, dans une optique d'ascenseur social et de promotion de l'égalité des chances ou encore de lutte contre le décrochage scolaire.

## MODALITÉS

### → Le parrainage / marrainage individuel

Nécessitant pour être efficace la construction d'une relation privilégiée entre un professionnel (salarié, entrepreneur, cadre, etc.) et un jeune, **le tutorat individuel est un engagement exigeant pour le professionnel** : rencontres régulières parrain/filleul, rendez-vous occasionnels avec les responsables pédagogiques et/ou la famille du jeune, disponibilité par mail ou téléphone.

Vos responsabilités vis-à-vis de votre filleul sont, en règle générale, les suivantes :

- **l'accompagner et le conseiller dans la construction de ses choix** d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, en veillant à le libérer de toute forme d'autocensure ;
- **partager avec lui votre expérience professionnelle et votre parcours au sein du système éducatif** ;
- **le familiariser avec le monde de l'entreprise** ;
- **lui ouvrir votre réseau professionnel.**

### → Des actions alternatives, plus légères, de tutorat de petits groupes d'élèves ou de classe sont possibles

Elles prennent souvent la forme d'ateliers

thématiques, avec un objet déterminé :

- aide à la rédaction de CV et à la recherche de stage ou d'emploi ;
- sensibilisation aux codes de l'entreprise ;
- préparation au premier entretien professionnel et exercices de simulation (stage, embauche).

## TÉMOIGNAGES

« J'ai eu l'occasion d'accompagner sur plusieurs mois un jeune : c'était une rencontre forte. Au début, il était intimidé, mais au fur et à mesure, par des discussions notamment autour de mon parcours qui n'était pas linéaire, je lui ai fait comprendre qu'à son âge, toutes les portes lui étaient encore ouvertes. »

**Dominique B., cadre de banque (Réseau des salariés solidaires, Afev)**

## QUI CONTACTER AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

→ **Si vous souhaitez établir un premier lien avec l'éducation nationale ou si vous recherchez un ou des établissement(s) scolaire(s) à proximité de votre entreprise** : des points de contact École-entreprise ont été désignés par l'éducation nationale pour vous répondre, au niveau de votre académie ou de votre département : <http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

Votre interlocuteur sera en mesure de :

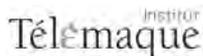
- vous communiquer des informations complémentaires sur chaque action-clé ;
- vous accompagner dans vos démarches auprès des établissements scolaires : conseils sur la conception des actions, identification d'établissements volontaires et de partenaires potentiels, mises en relation avec les équipes des collèges et lycées.

→ **Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement(s) scolaire(s)** : vous pouvez directement vous adresser au(x) chef(s) d'établissement(s) du/des collège(s) et lycée(s) concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour le tutorat d'élèves ou de groupe d'élèves dans le cadre de la mise en place du parcours Avenir.

Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité :  
<http://geolocalisation.onisep.fr>

→ **Pour toute situation** : un contact peut être établi avec le centre d'Information et d'orientation (CIO) de votre territoire :  
<http://geolocalisation.onisep.fr>

## DES ACTEURS ASSOCIATIFS QUI S'ENGAGENT



Créé en 2005, l'**Institut Télémaque** accompagne individuellement et sur la durée des jeunes méritants et motivés issus de milieux défavorisés. Du collège au baccalauréat, ces jeunes sont tutorés par un salarié volontaire d'une entreprise partenaire quelle que soit sa fonction et leur ancienneté dans l'entreprise et un référent pédagogique de l'établissement scolaire. Tous deux ont pour mission d'ouvrir ces jeunes sur l'extérieur et de les accompagner dans leurs choix en vue de préparer leur avenir.  
Informations : <http://www.institut-telemaque.org>



Créé en 2010, **Capital Filles** mobilise aujourd'hui plus de 750 professionnelles pour accompagner des jeunes filles relevant des politiques de la ville et de l'éducation prioritaire dans la construction de leur projet professionnel. Alternant des ateliers

de tutorat collectifs et un tutorat individuel assuré par des marraines volontaires issus du monde de l'entreprise, l'action de Capital Filles est présente dans 20 académies et s'étend progressivement à l'ensemble du territoire national.

Informations : <http://www.capitalfilles.fr>



L'**Association jeunesse et entreprises** mobilise des acteurs bénévoles du monde professionnel pour animer des ateliers de tutorat collectif : préparation des jeunes au premier entretien professionnel (embauche, stage), codes de l'entreprise, etc.  
Informations : <http://www.jeunesse-entreprises.com>



Créée en 2005, l'association **Passeport Avenir** accompagne, avec les entreprises, les jeunes des milieux modestes dans leurs parcours scolaires et professionnels. Passeport Avenir met en place des ateliers de sensibilisation et de préparation aux études supérieures à destination des lycéens de classes de 1<sup>ère</sup> et terminale des voies professionnelle et technologiques. Ces ateliers sont animés par des étudiants et des collaborateurs d'entreprises. Ils se déroulent dans les lycées et peuvent être complétés par des visites organisées sur les sites techniques des entreprises mobilisées.  
Informations et inscriptions :  
<http://www.passeport-avenir.com>



**L'Association de la Fondation étudiante pour la ville (Afev)** a mis en place le **réseau des salariés solidaires** qui permet à un jeune d'être parrainé par un professionnel volontaire. Les salariés solidaires peuvent choisir entre différents niveaux d'implication et bénéficient localement d'un suivi dispensé par les équipes de l'Afev dans le cadre de leur action auprès des jeunes, en complémentarité de celle menée par les étudiants de l'association.

Informations : <http://www.afev.org>



L'association **Proximité** mobilise depuis 2002 des bénévoles actifs dans le monde du travail et des entreprises pour parrainer de manière individuelle des jeunes des quartiers populaires, et les accompagner dans leur scolarité, leur orientation et leur insertion.

L'action de Proximité se limite à l'Ile-de-France.

Informations : <http://www.proxite.com>

# Les temps forts de la relation École-entreprise

La relation École-entreprise se construit toute l'année, mais il existe des temps privilégiés dans lesquels les activités peuvent se déployer, notamment :

## → DÉBUT MARS

### LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À L'ENTREPREUNARIAT FÉMININ

La Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin a pour objectif de sensibiliser les 13-25 ans à l'entrepreneuriat féminin au travers de témoignages, d'échanges, de rencontres entre des jeunes et des femmes entrepreneures et de conférences sur l'entrepreneuriat féminin.

Informations : <http://www.semaine-entrepreneuriat-feminin.com>

## → MI-MARS

### LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Lors de la Semaine de l'industrie, de nombreuses manifestations sont organisées au niveau local et national : journées portes ouvertes en entreprise, forums des métiers, ateliers pédagogiques sur sites scolaires, jeux concours sur l'industrie, conférences, débats... En 2016, la 6<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'industrie se tiendra du lundi 14 au 20 mars.

Informations : <http://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>

## → MI-MARS

### LA SEMAINE DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE

Depuis 2002, la Semaine de la coopération à l'École sensibilise les élèves et les enseignants aux valeurs et aux principes de la coopération dans l'entreprise et à l'École en organisant des rencontres, des échanges avec des dirigeants, élus et salariés d'entreprises coopératives et en proposant des moments de découverte des principes de l'économie sociale et solidaire, des expérimentations de gouvernance démocratique et des moments

de pédagogie coopérative dans les classes. La 14<sup>e</sup> Semaine de la coopération à l'École aura lieu du 14 au 19 mars 2016.

Informations : <http://www.occe.coop/federation/nos-actions/semaine-de-la-cooperation-a-lecole>

## → MI-MAI

### LA SEMAINE NATIONALE DE L'APPRENTISSAGE

La Semaine nationale de l'apprentissage est une action de promotion et de valorisation de l'apprentissage associée à des actions de terrain pour donner à chaque jeune une chance d'apprendre un métier et pour offrir à chaque entreprise l'opportunité d'accueillir un jeune.

Informations : <http://sna-2015.france-apprentissage.com>

## → 3<sup>e</sup> SEMAINE DE NOVEMBRE

### LA SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

La Semaine École-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de valoriser et promouvoir les échanges entre les entreprises et le monde éducatif.

Informations : <http://www.education.gouv.fr/cid56498/semaine-ecole-entreprise.html>

Renseignez-vous également sur...

### LA JOURNÉE DE DÉCOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL

Depuis l'année scolaire 2014-2015, les collèges et lycées organisent chaque année une journée entièrement consacrée à la découverte du monde économique et professionnel.

Pour prendre connaissance de la date correspondant à votre territoire, renseignez-vous auprès de vos points de contact École-entreprise :

<http://www.cnee.fr/cid95032/contacts-ecole-entreprise.html>.

# Ils se mobilisent déjà...

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a établi depuis plusieurs années des liens privilégiés avec le monde économique pour rapprocher l'École du monde professionnel et favoriser ainsi l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les partenaires du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représentent l'**essentiel des secteurs professionnels** : métallurgie, bâtiment, transport, alimentation, grande distribution, électronique, aéronautique, agro-alimentaire et secteur des PME-PMI, etc.

Ces partenariats se traduisent par **de nombreuses actions en direction des jeunes, des enseignants et des salariés** dans des domaines divers :

- l'élaboration des diplômes professionnels, l'étude des certifications et des métiers ;
- l'information sur les métiers et les formations ;
- l'orientation ;
- la qualité des formations ;
- les stages en entreprise pour les élèves et les équipes éducatives ;
- la création d'outils pédagogiques ;
- la formation continue des salariés.

Ces partenariats sont formalisés dans des conventions ou des accords de coopération.

Informations : <http://eduscol.education.fr/cid45664/presentation.html>

→ **Vous trouverez ci-dessous la liste complète de ces partenaires nationaux qui sont autant de points de contact à privilégier pour construire vos actions :**

Accor, Alcatel-Lucent, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Association 100 000 entrepreneurs,

Association BGE Réseau national d'appui aux entrepreneurs, Association de gestion des formations en alternance pour les petites et moyennes entreprises (AGEFA-PME), Association des syndicats de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, pierres et perles (ASHBJOPP), Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels (ASDM), Association française de forge (AFF), Association française de normalisation (AFNOR), Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET), Association «Ingénieurs pour l'école», Association jeunesse et entreprises (AJE), Association nationale des industries alimentaires (ANIA), Association nationale pour la formation automobile (ANFA), Association pour le développement de la formation dans les industries des papiers et cartons (ADEFFA), Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT), Association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France (AOCDTF)

Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD), Comité central de coordination de l'apprentissage dans le bâtiment et les travaux publics (CCCA-BTP), Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB), Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), CISCO, Confédération des industries céramiques de France (CICF), Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie (CPIH), Confédération française du commerce de gros et du commerce international (CGI)

D-Link France, Dassault systèmes, Dirigeant commerciaux de France (DCF)

ECTI professionnels séniors (entreprises, collectivités territoriales, insertion), Électricité réseau distribution France (ERDF), Électricité de France (EDF), Enactus France,

Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE), Entreprendre pour la cité, Entreprendre pour apprendre France (EPA France), Euro-France médias

FANUC, Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique (FAGIHT), Fédération de la plasturgie, Fédération de la vente directe, Fédération des entreprises de propreté (FEP), Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), Fédération des syndicats de sociétés d'ingénierie, de services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle (SYNTEC), Fédération française de la chaussure (FFC), Fédération française du bâtiment (FFB), Fédération nationale compagnonnique des métiers du bâtiment et autres activités (FNCMB), Fédération nationale de la coiffure française (FNCF), Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), Flunch, Fondation croissance responsable, Fondation d'entreprise KPMG France

Gaz réseau distribution France (GRDF), Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), Groupement national des chaînes hôtelières (GNC)

Institut français du tourisme (IFT), IMS, Institut national de la relation client (INRC)

Les entreprises du médicament apprentissage (LEEM apprentissage), Lions club, L'Économie sociale partenaire de l'École de la république (L'ESPER)

Malongo, Microsoft, Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Nestlé

PSA Peugeot Citroën

Randstad

Schneider electric France, Siemens, Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Syndicat des entreprises de génie électrique (SERCE), Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR), Syndicat national de la chaudronnerie, Tôlerie et maintenance industrielle (SNCT), Syndicat national de la restauration collective (SNRC), Syndicat national de la restauration publique organisée (SNRPO), Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC), Syndicat national des entreprises du froid, d'équipement de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air (SNEFCCA), Syndicat national des espaces de loisirs, d'attraction et culturels (SNELAC), Syndicat national des hôteliers restaurateurs cafetiers traiteurs (SYNHORCAT)

Union des caisses de sécurité sociale (UCANSS), Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), Union des Industries chimiques (UIC), Union des industries textiles (UIT), Union française des industries de l'habillement (UFIH), Union des groupements des employeurs mutualistes (UGEM), Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).

# Lexique

Il est important de noter que certains termes utilisés dans ce guide dans une acception spécifique afin d'en faciliter la lecture et d'éviter des lourdeurs.

**Entreprises** : organisations, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou usagers, de tout domaine, toute taille (petite, moyenne ou grande) et tout secteur (marchand, public, relevant de l'économie sociale et solidaire et notamment associatif). Les structures de l'économie sociale et solidaire ne sont en effet « pas des entreprises comme les autres », mais, « comme les autres, ce sont des entreprises ».

**Professionnels** : personne spécialisée dans un secteur d'activité et/ou exerçant une profession ou un métier, qu'elle soit entrepreneur(e), dirigeant(e) d'entreprise, salarié(e), employé(e), indépendant(e), fonctionnaire, ouvrier, cadre, etc. Pour des raisons de clarté de lecture et de commodité de langage, le terme « professionnels » doit ici être compris dans une acception restreinte de « professionnels hors éducation nationale ». Les équipes éducatives sont bien entendu composées de « professionnels » à part entière, mais il était nécessaire d'utiliser une terminologie spécifique.

**Associations** : les acteurs associatifs mentionnés dans ce guide ont été retenus à titre indicatif, et, sauf exception, en vertu du caractère national de leurs activités et d'un engagement auprès de l'éducation nationale formalisé par une convention de partenariat. Il est important de noter que, malgré cela, en raison de contraintes logistiques et de moyens, les associations mentionnées ne sont pas systématiquement en mesure de vous proposer un accompagnement individualisé sur l'ensemble du territoire. Certaines associations demandent également aux entreprises une adhésion préalable et/ou une participation financière pour permettre de financer leur déploiement de leurs actions.

**« Enseignants » ou « Professeurs »** : terme utilisé dans certains cas dans un sens élargi de « membres des équipes éducatives »





Le guide *Entreprises pour l'École* a pour but de faciliter l'implication concrète auprès des élèves de tous les acteurs qui font vivre le monde économique et professionnel : entrepreneurs, salariés, dirigeants, fonctionnaires, collaborateurs, employés, indépendants, cadres, représentants d'organisations professionnelles syndicales et patronales, etc.

Véritable « boîte à outils », ce guide permettra aux entreprises de découvrir les sept actions clés qu'il est possible de conduire avec les établissements scolaires pour favoriser la connaissance du monde économique et professionnel, développer l'esprit d'initiative des élèves et accompagner ces derniers dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

Que votre entreprise soit industrielle, artisanale, commerciale ou de service, qu'elle soit petite, moyenne ou grande, que vous apparteniez au secteur public, privé, au domaine de l'économie sociale et solidaire, et notamment associatif, le guide *Entreprises pour l'École* a été fait pour vous !

Ce document a été élaboré par le Conseil national éducation-économie (CNEE), à l'issue d'un travail collectif mené avec le concours de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et avec la participation de nombreux acteurs de la relation École-entreprise.

Créé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil national éducation-économie est chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, ainsi qu'un dialogue permanent entre leurs représentants pour développer la relation entre l'éducation (enseignement scolaire et enseignement supérieur), l'économie et l'emploi.

[cnee.fr](http://cnee.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)  
[#education](https://twitter.com/education)

